



Numéro de l'acte	2015-82-RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	8.8.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2015

QUESTION N°2015-82

SPORT : Piscine municipale – Mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours

RAPPORTEUR : Monsieur Alain RICOUART

Les exploitants des établissements de natation d'accès payant, conformément au décret 91-365 du 15 avril 1991 et de l'arrêté du 26 juin 1998, ont l'obligation d'élaborer un Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours dont l'objectif est de définir l'ensemble des mesures de prévention des accidents, les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et d'alerte des services de secours, des mesures d'urgence en cas d'accident, ainsi que d'énumérer la liste du personnel surveillant (chef de bassin, BEESAN, MNS ...).

Celui-ci doit être modifié :

- suite à la mutation d'un agent
- suite à l'intégration d'un agent pour remplacer l'agent muté
- afin de faciliter la mise en place de l'activité aquabike
- la responsabilité du personnel étant engagé, il convient de préciser son rôle selon les tâches effectuées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- de procéder à une mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours adopté par délibération n°20 du 17 juin 1999, ci-annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 Mai 2015



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT